

Rapport de gouvernance 2022

Fondation collective Vita

Généralités 4

Temps forts de l'année 6

1 Stratégie 8

- 1.1 Vision et mission 8
- 1.2 Positionnement stratégique 9
- 1.3 Comportement sur le marché et politique d'acceptation 9
- 1.4 Stratégie de prévoyance et de placement 9

2 Structures et comités 10

- 2.1 Conseil de fondation 11
- 2.2 Comités permanents et commissions 12
- 2.3 Direction, administration, distribution 14

3 Gestion des risques 18

- 3.1 Modèle et concept 18
- 3.2 Système de contrôle interne 18
- 3.3 Direction certifiée 19
- 3.4 Stabilité financière 19
- 3.5 Compliance 19
- 3.6 Révision 19

4 Code de conduite 20

4.1	Intégrité et loyauté	21
4.2	Relations d'intérêts	22
4.3	Actes juridiques passés avec des personnes proches	24
4.4	Obligations de divulgation	24
4.5	Politique d'indemnisation	25

5 Politique d'information 26

Généralités

Pour nous, la transparence est un élément central d'une gestion d'entreprise responsable.

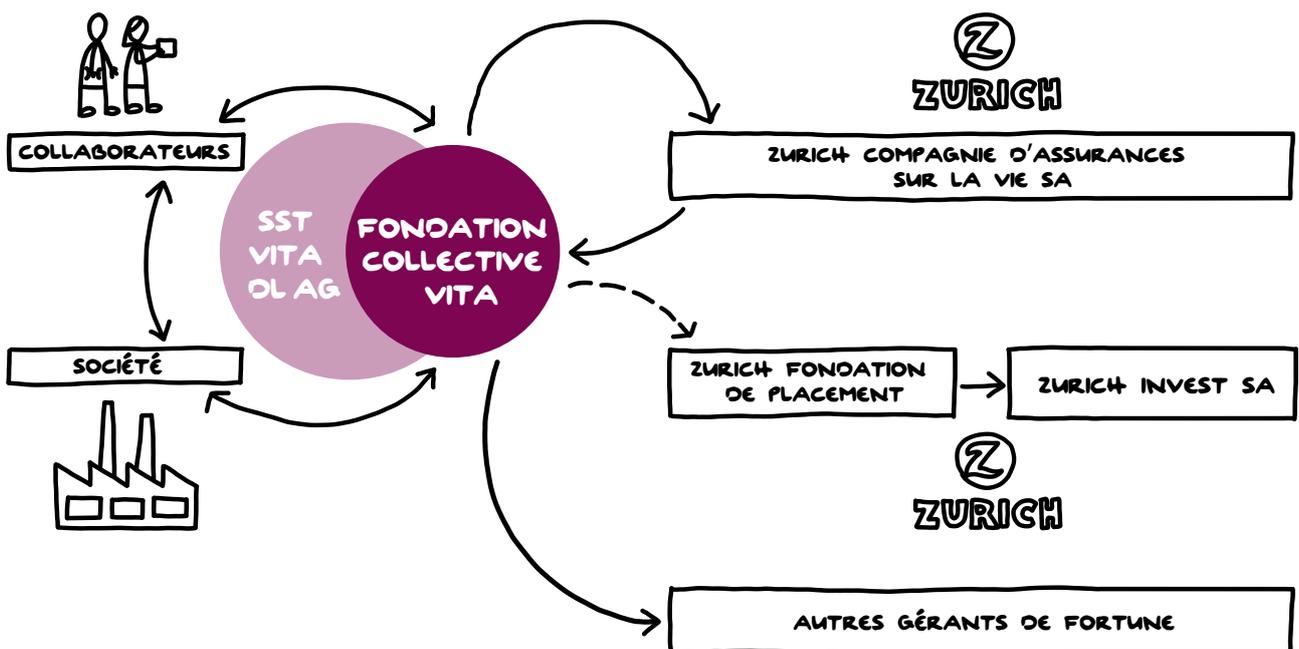
Une gestion d'entreprise responsable est pour nous un élément capital de notre action. Nous sommes convaincus qu'une bonne gouvernance d'entreprise conduit à la réussite des activités, car elle protège les intérêts des entreprises affiliées, des destinataires tout en contribuant à la création de valeur pour toutes les parties prenantes.

Les standards de transparence, un organe de direction professionnel et une gestion des risques prospective marquent notre gestion d'entreprise. Pour la suite de notre développement, notre regard est tourné vers l'avenir: Notre système de gestion des risques basé sur logiciel dépasse le cadre des exigences réglementaires actuelles.

Des procédures efficaces et des systèmes de contrôle actif sont pour nous des éléments indispensables d'une gestion moderne des caisses de pension. Les procédures et les contrôles de SST Vita Dienstleistungs AG sont certifiées conformes au standard ISAE 3000 depuis 2021. Une certification fait partie d'une gestion d'entreprise

responsable. Par conséquent, nous misons généralement sur des partenaires certifiés. La SST Vita Dienstleistungs AG s'engage en permanence pour que les prestataires de la fondation collective se fassent certifier selon les standards de l'ISAE et en rendent compte. Une certification vient souligner l'efficacité de nos systèmes de contrôle, et c'est une preuve supplémentaire de notre engagement en faveur de plus de fairplay dans la prévoyance professionnelle.

Le présent rapport décrit les principes de gouvernance d'entreprise au sein de la Fondation collective Vita. Sauf mention contraire, il présente la situation au 31 décembre 2022.



Temps forts de l'année

Une prévoyance juste et sûre pour toutes les générations va de pair avec une gouvernance responsable. En 2022, la Fondation collective Vita a pu progresser sur certains projets et en clôturer.

Durabilité

Février

La Fondation collective Vita fait état de ses efforts en matière de durabilité. En 2022, elle a investi pour la première fois dans des Green Bonds et a décidé d'exclure de ses placements des entreprises qui réalisent plus de 30 pour cent de leurs chiffres d'affaires ou produisent plus de 30 pour cent de leur électricité à partir du charbon.

Informations complémentaires dans le rapport sur le développement durable.

Protection des données

Février

La loi révisée sur la protection des données entrera en vigueur en 2023. La protection des données personnelles de ses assurés est d'une importance centrale pour la Fondation collective Vita. Elle a donc rapidement commencé à procéder à des ajustements en collaboration avec ses prestataires.



Gestion des risques

Septembre

La Fondation collective Vita est convaincue qu'une gestion structurée des risques est indispensable. La fondation a continué en 2022 à développer son système de gestion des risques sur logiciel et dépasse les exigences réglementaires dans ce domaine.



Innovation

Septembre

La Fondation collective Vita s'est engagée en 2022 avec la Haute Ecole spécialisée de la Suisse du Nord-Ouest (FHNW) et l'entreprise de conseil Avenir Group dans le projet Innosuisse «Flexible Workforce». En tant que partenaire pour la mise en œuvre, elle a développé des solutions de prévoyance durables pour un monde du travail flexible.



Conseil de fondation

Novembre

Le conseil de fondation de la Fondation collective Vita a mis l'accent en 2022 sur une collaboration professionnelle ainsi que sur la formation et le perfectionnement de ses membres. En fin d'année, il s'est produit un changement: Alexandra S. Rieben est arrivée et s'engage en faveur des intérêts des employés.



Stratégie de placement

Décembre

L'année boursière 2022 a été particulièrement exigeante: La pression inflationniste, les hausses des taux d'intérêt ainsi que les incertitudes géopolitiques ont entraîné des chutes dans presque toutes les catégories de placement. La Fondation collective Vita a terminé l'exercice avec une performance des placements de -9,8 pour cent.

Informations complémentaires dans le rapport de gestion.

1

Stratégie

1.1

Vision et mission

Figurant parmi les plus grandes fondations collectives et communes semi-autonomes de Suisse, la Fondation collective Vita a pour but de garantir un avenir financier serein à ses assurés. Nous sommes convaincus que le modèle semi-autonome est le plus adapté pour y parvenir car il tient compte des besoins des bénéficiaires de manière équilibrée et garantit la stabilité financière de la fondation.

Notre mission repose sur trois éléments de même importance:

– **Moyens financiers à la retraite et couverture des risques**

En proposant des solutions de prévoyance équilibrées à tous les assurés, la Fondation collective Vita contribue activement à une meilleure équité entre les générations. Il s'agit de solutions flexibles, adaptées aux besoins et compétitives.

– **Expérience client leader**

La Fondation collective Vita offre aux clientes et clients un conseil rapide, fiable et professionnel sur les produits liés à la prévoyance professionnelle.

– **Stabilité financière de la fondation**

En adoptant une stratégie de placement adaptée aux risques, la Fondation collective Vita génère des revenus des placements durables et garantit le respect permanent de ses obligations.

1.2

Positionnement stratégique

Le positionnement de la Fondation collective Vita sur le marché de la prévoyance professionnelle et sa stratégie de mise en œuvre découlent de cette vision et de cette mission. Lors de l'élaboration, nous avons tenu compte des conditions générales réglementaires, politiques et économiques, mais aussi des besoins des clients.

Nous nous engageons en faveur d'une distribution équilibrée et équitable des prestations de vieillesse et minimisons progressivement les solidarités non prévues par le système: afin de garantir un avenir financier serein aux bénéficiaires.

En revanche, les solidarités voulues dans la prévoyance professionnelle constituent un acquis: pendant l'activité professionnelle, une bonne couverture contre les risques de décès et d'invalidité assure une sécurité financière.

Pour envisager son avenir financier en toute sérénité, il faut avoir confiance. Les entreprises affiliées et les assurés peuvent compter sur une partenaire de prévoyance responsable. La direction agit avec clairvoyance, toujours dans l'intérêt des bénéficiaires. Nous investissons toujours dans la sécurité financière de notre fondation et misons sur une stratégie de placement largement diversifiée. Grâce à cette dernière, nous pouvons générer des revenus stables à long terme, qui sont essentiels pour l'épargne vieillesse. Nous orientons nos prestations de services et de conseil vers les besoins des assurés afin d'être perçus comme une fondation hautement compétente et simple dans le cadre de la collaboration, sur tous les points de contact.

1.3

Comportement sur le marché et politique d'acceptation

La Fondation collective Vita est en concurrence avec d'autres fondations collectives et communes. En principe, toutes les entreprises sises en Suisse peuvent s'affilier à nous. Notre offre de solutions de prévoyance s'adresse en particulier au segment des petites et moyennes entreprises comptant jusqu'à 1'000 collabo-

rateurs. Notre plus grande entreprise affiliée emploie néanmoins plus de 3'500 employés.

Afin de renforcer durablement la structure de la fondation et de la conserver, nous examinons régulièrement nos directives d'acceptation pour les affaires nouvelles. Celles-ci incluent notamment des critères de décision tels que le secteur d'activité, l'âge moyen de l'effectif à reprendre et la part d'avoirs de vieillesse surobligatoires.

1.4

Stratégie de prévoyance et de placement

La stratégie de placement de la Fondation collective Vita est décidée par le conseil de fondation. L'objectif consiste à définir une allocation d'actifs sur la base de la capacité de risque. La stratégie de placement repose sur les objectifs de placement qui sont déterminés par une étude d'Asset Liability Management (ALM). La commission de placement élabore une proposition à l'intention du conseil de fondation en se servant des ressources internes et externes à disposition.

Une étude ALM est réalisée tous les trois ans, la prochaine fois en 2023, sauf dans les cas exceptionnels suivants où elle peut être réalisée avant:

- changement significatif de la prestation et du modèle de prévoyance
- changement important au niveau des effectifs des assurés
- changement de la structure d'âge des assurés
- changements fondamentaux sur le marché financier

La Fondation collective Vita a étendu délibérément sa stratégie de placement aux Green Bonds en 2022 et mis en œuvre de nouvelles mesures de décarbonation. Les entreprises qui génèrent plus de 30 pour cent de leur chiffre d'affaires ou de leur production d'électricité avec du charbon sont exclues des placements en actions et de leurs alternatives. De plus, la fondation exploite l'engagement sur plusieurs canaux. En 2022, il a été possible d'implémenter des processus supplémentaires dans le cadre des affiliations. Entre-temps, la fondation est en pourparlers avec les sociétés responsables de 48,5 pour cent des émissions de CO₂ de son portefeuille d'actions. Informations complémentaires dans le rapport sur le développement durable.

2

Structures et comités

L'organe suprême est
le conseil de fondation.

2.1

Conseil de fondation

Le conseil de fondation se compose de huit membres. La réduction introduite par le conseil de fondation lors de son mandat qui a débuté en septembre 2021 a fait ses preuves.

Il y a plus de femmes que d'hommes représentées au sein de l'organe suprême de la fondation collective.

Le conseil de fondation se compose pour moitié de représentants des employeurs affiliés à la fondation et de représentants de leurs employés. Les grands (10 employés ou plus) et petits (9 employés ou moins) employeurs affiliés ont le droit de nommer le même nombre de sièges (par deux) du côté des employés et du côté des employeurs s'il y a suffisamment de candidat(e)s disponibles à cet effet au moment des élections.

Le conseil de fondation se réunit au moins quatre fois par an ou aussi souvent que les affaires l'exigent. Au moins trois membres du comité peuvent également exiger la convocation d'une réunion extraordinaire en justifiant sa finalité. Une fois par an, le conseil de fondation se retrouve pour une retraite de deux jours afin de se concerter sur la stratégie. Les décisions peuvent aussi être rendues par voie de circulaire.

La durée ordinaire du mandat du conseil de fondation est de quatre exercices. Une réélection est autorisée, sachant que la durée maximale du mandat d'un membre du conseil de fondation est limitée à trois mandats ordinaires complets.

Le mandat ordinaire pour la présidence et la vice-présidence s'élève à deux exercices comptables. Toute réélection est autorisée jusqu'à la fin du mandat du conseil de fondation.

Pour l'année sous revue, aucune séance extraordinaire du conseil de fondation n'a eu lieu. Malgré les restrictions induites par la pandémie, le conseil de fondation a pu réaliser physiquement trois des quatre séances ordinaires et la retraite à nouveau.

Formation des membres du conseil de fondation

Pour assurer la formation initiale et continue de ses membres, le conseil de fondation a adopté un «Concept de formation initiale et continue à destination du conseil de fondation». Ce concept montre aux autorités de surveillance et aux bénéficiaires comment la fondation accomplit concrètement sa mission de formation (art. 51a, al. 2, let. i LPP) pour les membres de son conseil, en toute transparence. Il présente également les formations suivies par les membres du conseil de fondation pour pouvoir remplir cette mission complexe de manière responsable, compétente et professionnelle.

Durant l'exercice sous revue, les membres du conseil de fondation ont consacré un total de 26 jours à leur formation initiale et continue.

Membres du conseil de fondation

Nom	Représentation	Année de naissance	Entreprise	Fonction	Fonction supplémentaire
Marcel Oertig	Employeurs	1963	Avenir Consulting AG	Président	Membre CBD
Petra Arnold Schlüssel	Employés	1978	ZERTUS Versicherungsbroker AG	Vice-présidente	Membre CP
Daniel Gianelli	Employés	1961	Hochgebirgsklinik Davos AG	Membre	
Maja Lütschg	Employés	1989	Stammgemeinschaft eHealth Argovie	Membre	Présidente CA
Peter Philipp	Employeurs	1958	Flury Stiftung	Membre	Président CBD
Silvia Rose	Employeurs	1964	GAL Gesellschaft der St. Anna Ärzte	Membre	
Tanja Siegenthaler	Employés	1972	Emmer Pfenninger Partner AG	Membre jusqu'au 31.10.2022	
Alexandra S. Rieben	Employés	1971	Nobel Biocare	Membre depuis le 01.11.2022	
Claudia Zollinger	Employeurs	1967	Antero ImmoTreuhand GmbH	Membre	

2.2 Comités permanents et commissions

Les comités permanents se composent à la fois de membres du conseil de fondation et de spécialistes externes. Un membre de la Direction de la SST Vita DL AG (chargée de la direction) possède un siège et dispose d'un droit de vote dans chaque comité. Les tâches, fonctions et qualifications requises des membres des comités sont définies dans l'annexe au règlement d'organisation de la fondation. Les comités permanents doivent correspondre à un profil d'exigences globales. Il existe des profils d'exigences individuelles pour les différentes fonctions au sein des comités. Nous veillons ainsi à ce que les comités permanents possèdent les compétences techniques requises.

La Fondation collective Vita dispose des trois comités permanents suivants:

- A**
Commission de placement (CP)
- B**
Comité Business Development (CBD)
- C**
Comité d'audit (CA)

Le nombre de séances annuel varie en fonction de chaque comité mais ils se réunissent au moins quatre fois par an. Le CA a tenu cinq séances, le CBD six séances ordinaires et une séance extraordinaire, et la CP a tenu onze séances, à savoir dix séances ordinaires et une séance extraordinaire.

Composition des différents comités permanents

Commission de placement (CP)

Nom	Fonction	Fonction supplémentaire	Droit de vote
Michael Christen	Président Membre externe possédant des connaissances techniques		Oui
Petra Arnold Schlüssel	Membre	Vice-présidente du conseil de fondation	Oui
Michael Biber	Membre		Oui
Florian Herzog	Membre externe possédant des connaissances techniques		Oui
Markus Leuthard	Membre	Head Investment SST Vita Dienstleistungs AG	Oui
Simon Stettler	Secrétaire	Deputy Head Legal & Compliance SST Vita Dienstleistungs AG	Non

Comité Business Development (CBD)

Nom	Fonction	Fonction supplémentaire	Droit de vote
Peter Philipp	Président	Membre du conseil de fondation	Oui
Joe Bättig	Membre externe possédant des connaissances techniques		Oui
Marcel Oertig	Membre	Président du conseil de fondation	Oui
Adrian Schmid	Membre externe possédant des connaissances techniques		Oui
Toni Di Menna	Membre	Head Business Development SST Vita Dienstleistungs AG	Oui

Comité d'audit (CA)

Nom	Fonction	Fonction supplémentaire	Droit de vote
Maja Lütschg	Présidente	Membre du conseil de fondation	Oui
Uwe Müller-Gauss (depuis le 01.07.22)	Membre externe possédant des connaissances techniques		Oui
Peter J. Müller	Membre externe possédant des connaissances techniques		Oui
Mónica Lamas	Membre	Secrétaire de la Fondation collective Vita, Head Legal & Compliance SST Vita Dienstleistungs AG	Oui

2.3

Direction, administration, distribution

Direction

La SST Vita DL AG, détenue à 100 pour cent par la fondation, est chargée de sa direction. Les tâches et compétences de la direction sont définies en détail dans un Service Level Agreement (SLA) conclu entre la société et la fondation. Le SLA a été révisé le 1^{er} janvier 2022 pour la dernière fois.

Les thèmes suivants relèvent des missions de la SST Vita DL AG:

- gestion opérationnelle de la fondation et conseil au conseil de fondation
- activités dans le domaine de l'information et de la communication: information régulière du conseil de fondation, établissement du rapport de gestion et explications y relatives, notification aux bénéficiaires de la fondation, administration et gestion d'un site Internet, information aux autorités et aux experts
- représentation de la fondation vis-à-vis des entreprises affiliées et des autorités
- gestion financière de la fondation: comptabilité de la fondation, conseil au conseil de fondation concernant l'utilisation des bénéfices de la fondation, recommandations sur les objectifs de placement, mise en œuvre de la stratégie de placement et exécution conforme de la révision
- gestion actuarielle et organisation de l'administration, y compris du Service à la clientèle (service de coordination avec le prestataire externe)
- prospection du marché
- gestion réglementaire: élaboration et modification des documents de la fondation et gestion des risques
- comptabilité des titres et établissement de rapports sur les fonds de prévoyance
- prestations supplémentaires en fonction des besoins de la fondation: élaboration et mise en œuvre de la stratégie de la fondation

La Direction de la SST Vita DL AG est composée de cinq membres:

Nicolas Schneider
CEO, délégué du conseil d'administration

Mónica Lamas
Head Legal & Compliance,
Secrétaire de la fondation collective

Markus Leuthard
CIO

Toni Di Menna
Head Business Development

Werner Wüthrich
Responsable du management de la fondation,
directeur de la fondation collective

Le Président du conseil d'administration est Roger Boccali, expert-comptable diplômé, réviseur ASR, Progressia Wirtschaftsprüfung AG, 8804 Au ZH.

Au 31 décembre 2022, la SST Vita DL AG comptait 19 employés.

Assurance risques, administration et distribution

La Fondation collective Vita a réassuré l'ensemble des risques de décès et d'invalidité auprès de la Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA (réassurance congruente). L'assurance des risques de décès et d'invalidité ainsi que l'intégralité des mandats de prestations sont régis par le contrat d'assurance vie collective et ses annexes. Ce contrat est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019. La durée du contrat s'élève à trois ans et il est renouvelé chaque année pour trois ans tant qu'aucune des parties ne le résilie. Il est possible de résilier le contrat en respectant un délai de deux ans à la fin d'une année civile.

L'administration et la distribution sont également déléguées à la Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA. L'administration des bénéficiaires de rentes vieillesse figurant au bilan de la Fondation collective Vita depuis le 1^{er} janvier 2016 est réglemantée dans un contrat distinct avec la Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA.

En 2021, ces deux contrats ont été soumis au contrôle périodique et modifiés le cas échéant.

Comité de caisse

La Fondation collective Vita gère une caisse distincte (une caisse de pension) pour chaque employeur affilié. La fondation communique les informations prescrites par la loi à cette caisse de pension et tient les comptes requis pour son compte, en particulier un compte de cotisation et les comptes pour les bonifications de vieillesse.

La direction de la caisse de pension incombe au comité de caisse. Ce dernier se constitue lui-même et présente une composition paritaire avec un nombre égal de représentants des employés et de représentants des employeurs. L'organisation, la prise de décisions, les tâches, les droits et les devoirs du comité de caisse sont régis dans le règlement d'organisation pour le comité de caisse. Celui-ci fait partie intégrante du règlement de prévoyance.

Les comités de caisse sont notamment chargés d'édicter le plan de prévoyance, mais aussi le type et l'étendue des prestations de prévoyance et des contributions des personnes assurées. De plus, ils assument des fonctions de contrôle du paiement des cotisations et sont chargés d'informer les assurés dans le cadre des directives légales. Les comités de caisse occupent une autre fonction importante dans le cadre de l'élection du conseil de fondation. En effet, ils font office de corps électoraux pour le conseil de fondation et nomment les candidats.

Adhésions

1. Adhésions à des associations

- Schweizerischer Pensionskassenverband ASIP
- inter-pension (Interessenverband autonomer Sammel- und Gemeinschaftseinrichtungen)

2. Adhésions liées au thème

- «Logement pour seniors»
- Verein LEA (Living Every Age)
- EPF Réseau Âge-Logement-Environnement (Netzwerk Alter-Wohnen-Umwelt)
- GERONTOLOGIE CH

3. Adhésions liées au thème «ESG»

- Climate Action 100+
- Net Zero Asset Owner Alliance
- Swiss Sustainable Finance (SSF)

Nous nous engageons à respecter les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI).

Conseillers externes

Nous bénéficions du soutien des spécialistes externes suivants:

Alberto Job

KPMG, Zurich

Introduction de la loi révisée sur la protection des données

André Egli

Balmer-Etienne, Lucerne

Rapport SCI

Christoph Bohren

Allegra Prévoyance SA, Brugg

Questions actuarielles

Christoph Gort

SIGLO, Zurich

Controlling de placements alternatifs, analyses de placements diverses

Fabian Plattner

PwC, Bâle

Examen informatique extraordinaire

Hokan Hedström

Zurich Investment Management, Zurich

Analyses et perspectives de marché

Reto Leibundgut

c-alm, St-Gall

Diverses analyses sur les projets en cours

Roman Erb

Complementa, St-Gall

Investment Controlling

Stephan Skaanes

PPCmetrics, Zurich

Controlling immobilier, analyses de placements diverses

Ueli Mettler

c-alm, St-Gall

Analyses de placements diverses

Cahiers des charges

Les tâches et compétences du conseil de fondation, des comités, de la Direction (SST Vita DL AG) et des tiers sont consignées dans un diagramme des fonctions. Celui-ci a été actualisé en 2021 à l'occasion de la modification du Target Operating Model de la fondation collective.

Les compétences requises pour siéger au sein de l'un des comités permanents sont définies dans le règlement d'organisation de la fondation et son annexe.

La SST Vita DL AG dispose de descriptifs de postes dans tous les secteurs.

Règlements

Le conseil de fondation de la Fondation collective Vita
a adopté les règlements suivants:

Règlement	Date d'entrée en vigueur	Prochaine révision
Règlement des élections	01.07.2021	
Règlement d'organisation, y compris annexe I	01.11.2021	
Règlement de gouvernance	01.01.2018	
Règlement de prévoyance (base et association), y compris règlement pour le comité de caisse	02.01.2022	01.01.2024
Règlement de placement	01.01.2022	01.07.2025
Règlement relatif aux provisions	31.12.2020	
Règlement de liquidation partielle	01.01.2020	
Règlement des indemnités pour le conseil de fondation	01.09.2021	13.06.2023
Règlement d'organisation de l'association	01.01.2016	
Règlement de liquidation partielle de l'association	08.09.2015	

3

Gestion des risques

3.1

Modèle et concept

La gestion des risques est au fondement d'une stratégie de direction clairvoyante et responsable. C'est pourquoi depuis 2017, nous exploitons un système global de gestion des risques informatique axé en particulier sur les institutions de prévoyance suisses. Ce système englobe notamment la gestion des risques stratégiques, le système de contrôle interne (SCI), la compliance et la gestion des contrats. Il permet de saisir et d'évaluer les risques, causes, processus, mesures et contrôles et de les surveiller grâce à l'informatique.

En 2022, la fondation a encore étendu sa gestion des risques fondé sur des logiciels, dépassant ainsi les exigences réglementaires. Depuis l'année sous revue, le comité d'audit en plus de la Direction procède à l'identification et à l'évaluation des risques opérationnels, financiers et stratégiques dans le cadre d'un Total Risk Profile Assessment spécifique. Les deux évaluations sont ensuite consolidées sous la direction du comité d'audit. Le processus de surveillance des risques est systématique et continu. Le compte-rendu est examiné chaque année par le comité d'audit à la demande du conseil de fondation. Le Risk Counsel assiste le comité d'audit dans cette mission.

3.2

Système de contrôle interne

Le SCI de la Direction est un élément du système informatique de gestion des risques et se concentre sur les risques opérationnels des principaux processus. Ces derniers sont enregistrés et surveillés de manière systématique et détaillée. Le comité d'audit veille au respect des processus définis dans le SCI avec le soutien du Risk Counsel.

Au cours de l'exercice sous revue, la Direction a établi pour le conseil de fondation un rapport SCI contenant le calendrier de contrôle en tant qu'outil systématique.

3.3

Direction certifiée

Le SCI de la Direction garantit la conformité et l'exhaustivité des prestations centrales de la SST Vita DL AG à la Fondation collective Vita et garantit les processus clés de la SST Vita DL AG. Depuis 2021, la SST Vita DL AG est certifiée selon la norme ISAE 3000 par un rapport de type 1, qui valide l'existence et l'étendue conformes de son SCI en tant que donneuse d'ordre et société-mère vis-à-vis de la Fondation collective Vita.

La SST Vita Dienstleistungs AG et sa Direction s'engagent pour que les autres prestataires de la fondation collective fassent également certifier leur SCI et rendent des comptes auprès de la Fondation collective Vita à ce sujet.

3.4

Stabilité financière

La stabilité financière de la Fondation collective Vita repose en premier lieu sur une politique de prévoyance et de placement qui tient compte de la capacité de risque et des performances de la fondation (cf. ch. 1.4). Autres facteurs importants pour garantir la stabilité financière:

- la gestion active du portefeuille de bénéficiaires grâce à une politique d'acceptation ciblée (cf. ch. 1.3)
- les réglementations claires sur les sorties de contrats d'adhésion, consignées dans le règlement des liquidations partielles
- la participation directe et équilibrée aux revenus des placements via un mécanisme de rémunération transparent selon le modèle de prévoyance Vita Classic.

3.5

Compliance

La Compliance veille à ce que la Fondation collective Vita respecte les prescriptions prudentielles et les directives internes. La Compliance fait partie des prestations fournies par la SST Vita DL AG. Elle garantit le respect des directives précitées dans le cadre de ses propres prestations et des services des autres prestataires de la Fondation collective Vita. La SST Vita DL AG rend des comptes au comité d'audit.

La Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA occupe des fonctions de Compliance intrinsèques aux secteurs qui lui sont confiés, à savoir l'administration et la distribution (cf. ch. 2.3), et fait appel à la Fondation collective Vita en cas de violations dans ces secteurs. Le compte rendu annuel ne fait mention d'aucun manquement observé durant l'exercice sous revue et signalé à l'autorité de surveillance responsable.

Étant donné que la SST Vita DL AG utilise les bâtiments et l'infrastructure informatique du Groupe Zurich, il convient d'appliquer également les directives de Zurich, en particulier en matière d'informatique et de sécurité de l'information. Le respect de ces directives est contrôlé par Zurich et par la SST Vita DL AG.

3.6

Révision

PricewaterhouseCoopers AG est l'organe de révision de la Fondation collective Vita, conformément à l'art. 52c LPP. Le réviseur responsable Johann Sommer assume ce mandat pour la cinquième année. Le comité d'audit joue le rôle d'interface avec l'organe de révision, dont il contrôle le rapport et les prestations.

Durant l'année sous revue, la Fondation collective Vita a lancé un nouvel appel d'offres concernant le mandat de révision pour l'année 2022.

4

Code de conduite

Les personnes internes et externes signent une fois par an une déclaration de loyauté.

4.1

Intégrité et loyauté

Avec le règlement de gouvernance, le conseil de fondation a édicté des règles concernant l'intégrité et la loyauté. Ce règlement revêt le caractère d'une directive générale et est applicable à tous les membres du conseil de fondation et de ses comités permanents, à l'expert en prévoyance professionnelle et aux collaborateurs de la SST Vita DL AG, chargée de la direction. Ces derniers sont en outre soumis au code de conduite de la SST Vita DL AG. Les personnes précitées sont appelées «personnes internes».

Ce règlement fait partie de la convention écrite imposée par l'art. 48k OPP 2 et vient compléter le règlement des indemnisations pour le conseil de fondation concernant le type et la méthode d'indemnisation et son montant.

Le règlement est valable pour tous les mandataires

de la Fondation collective Vita dans le domaine des placements, en particulier les offices de dépôt et les Investment Controllers externes, ainsi que les prestataires susceptibles d'influencer les décisions de la Fondation collective Vita (banques, gérants de fortune, conseillers en placement, fiduciaires de construction, représentants du maître d'ouvrage, architectes, gérants immobiliers, etc.). Indépendamment de cela, y sont soumis tous les prestataires dont le volume des prestations minimum dépasse le montant de CHF 50'000.00 par an. Les personnes citées sont appelées «personnes externes».

Les personnes internes et externes signent au moins une fois par an une déclaration de loyauté à l'attention du conseil de fondation ou de l'organe de révision, dans laquelle elles confirment avoir respecté le présent règlement au cours de l'exercice comptable écoulé. Quant aux membres externes au sein des comités permanents du conseil de fondation, leur intégrité et leur loyauté sont contrôlées pour la première fois à leur entrée en fonction.

Aucun membre du conseil de fondation n'exerce ou n'a exercé d'activité de direction ou en lien avec la gestion de fortune. Aucun membre du conseil de fondation non plus ne possède de siège au sein du conseil d'administration de la SST Vita DL AG, détenue à 100 pour cent par la Fondation collective Vita.

Le règlement de gouvernance est publié sur vita.ch.

4.2

Relations d'intérêts

Conseil de fondation

Petra Arnold Schlüssel

Daniel Gianelli

Maja Lütschg

Marcel Oertig

Pro Senectute Kanton Zürich

Membre du conseil de fondation

Avenir Group AG

Président du conseil d'administration

Avenir Operations AG

Président du conseil d'administration

Avenir Services AG

Président du conseil d'administration

Avenir Consulting AG

Président du conseil d'administration

Peter Philipp

Rose Silvia

Rose Consulting GmbH

Associée gérante

Mr. Dapper GmbH

Directrice

Tanja Siegenthaler (jusqu'au 31.10.22)

Alexandra S. Rieben (depuis le 01.11.22)

Rieben Consulting

Propriétaire

Claudia Zollinger

ImmoTreuhand GmbH

Directrice

Membres externes des comités permanents

Michael Christen

Quantula GmbH

Associé gérant

Nest Fondation collective

Membre de la commission de placement

Zurich fondation de placement

Membre de la fondation

Caisse de pension de Bâle-Ville

Président du comité de placement

Raiffeisen Caisse de retraite

Membre de la commission de placement

Caisse de pension de Keramik Laufen

Membre de la commission de placement

Joe Bättig

Zurich Fondation de placement

Membre du conseil de fondation

jfb-consulting AG

Membre unique du conseil d'administration

Schmid + Partner Holding AG

Président du conseil d'administration

profex broker ag

Président du conseil d'administration

Paladino Insurtech AG

Président du conseil d'administration

eGroup / ePension

Membre du conseil d'administration

Heron Solution Ltd. Hongkong

Membre du conseil d'administration

Goldstream Serendra Fund Cayman Islands

Membre du conseil d'administration

Peter J. Müller

Benz + Cie. AG

Président du conseil d'administration

Zurfluh Treuhand AG

Président du conseil d'administration

Afina SA

Membre du conseil d'administration

Flacap Finanz AG

Membre unique du conseil d'administration

ZCR Finance AG

Membre unique du conseil d'administration

ZCR Solutions AG

Membre unique du conseil d'administration

KirBu AG

Membre unique du conseil d'administration

Beret AG

Membre unique du conseil d'administration

RGS Administrations AG

Membre unique du conseil d'administration

Colisee AG

Membre unique du conseil d'administration

PK-Revision AG

Délégué du conseil d'administration

Fidartis Revisions AG

Membre unique du conseil d'administration

Müswangen Wohnbau AG

Président du conseil d'administration

Uwe Müller Gauss**MÜLLER-GAUSS CONSULTING**

Entreprise individuelle

Adrian Schmid**UGZ Unabhängige Gemeinschaftsstiftung Zürich**

Membre du conseil de fondation

Rendita Fondation de libre passage

Membre du conseil de fondation

Rendita Fondation de prévoyance 3a

Membre du conseil de fondation

Pensionskasse der Dosenbach-Ochsner AG**Schuhe und Sport**

Membre du conseil de fondation

Pensionskasse Alcatel-Lucent Schweiz AG

Directeur (sur la base d'un mandat)

Varian Foundation

Directeur (sur la base d'un mandat)

Pensionskasse Brugg

Directeur (sur la base d'un mandat)

PK AETAS

Membre de la direction

(sur la base d'un mandat) jusqu'au 04.03.2022

**SST Vita Dienstleistungs AG –
Membres de la Direction****Nicolas Schneider, CEO****SST Vita Dienstleistungs AG**

Délégué du conseil d'administration

Markus Leuthard, CIO**Fondation collective Vita**

Membre de la commission de placement

Zurich fondation de placement

Membre du conseil de fondation /

Membre de la commission de placement

IBM fondation de prévoyance personnelle

Membre de l'Investment Committee

ASIP

Membre du comité pour les questions de placement

Toni Di Menna, Head Business Development**Fondation collective Vita**

Membre du comité Business Development

Werner Wüthrich, Mandatsleiter**Fachschule für Personalvorsorge**

Professeur

Mónica Lamas, Head Legal & Compliance**Fondation collective Vita**

Membre du comité d'audit

SST Vita Dienstleistungs AG

Secrétaire du conseil d'administration

Caisse de pension ville de Frauenfeld

Membre externe du conseil de fondation

possédant des connaissances techniques

Fachschule für Personalvorsorge

Professeur

Aucun membre du conseil de fondation n'exerce ou n'a exercé d'activité de direction ou en lien avec la gestion de fortune.

De même, aucun membre du conseil de fondation ne possède de siège au sein du conseil d'administration de la SST Vita DL AG, détenue à cent pour cent par la Fondation collective Vita.

4.3

Actes juridiques passés avec des personnes proches

L'octroi de mandats est réglementé en détail dans une directive qui fait partie intégrante du règlement de gouvernance. Une liste des mandats octroyés est établie, qui contient des informations telles que le contenu, la finalité et l'objet, le volume et l'obtention d'offres concurrentes. Voici les actes juridiques passés avec des personnes proches durant l'exercice sous revue:

- Zurich Compagnie d'Assurances SA (contrat de gestion des rentes)
- CGrafik (vidéos de formation)

4.4

Obligation de divulgation

La SST Vita DL AG, qui est chargée de la direction, veille à ce que les personnes assurées, les bénéficiaires de rentes et les autres groupes d'intérêts (tels que les employeurs, l'autorité de surveillance, l'organe de révision et les experts en prévoyance professionnelle) soient informés de manière fidèle à la réalité, adaptée à leur niveau et régulière concernant les activités de la Fondation collective Vita.

Les personnes internes et externes déclarent tout conflit d'intérêts potentiel ou existant et tout lien d'intérêts. Sont également concernés les liens d'intérêts susceptibles de nuire à l'indépendance – seulement en apparence. La divulgation a lieu le plus tôt possible, au plus tard toutefois avant de conclure une opération, de faire un choix ou avant une embauche. Dans tous les cas, elle a lieu une fois par an par la remise d'une déclaration de loyauté signée.

Les informations sont divulguées au service Legal & Compliance de la SST Vita DL AG, à l'attention du conseil de fondation et du comité d'audit. Les membres du conseil de fondation déclarent leurs liens d'intérêts à l'ensemble du conseil de fondation et à l'organe de révision.

Les liens d'intérêts déclarés sont consignés dans une liste au sein de la SST Vita DL AG. Durant l'exercice sous revue, il n'a été constaté aucune anomalie qui aurait nécessité un contrôle plus approfondi.

4.5

Politique d'indemnisation

Le conseil de fondation décide de sa propre indemnisation. Elle est réglementée dans un règlement d'indemnisation.

Conformément au règlement des indemnisations applicable depuis le 1^{er} septembre 2021, la Fondation collective Vita verse les indemnisations suivantes:

- une indemnisation de base annuelle
- une indemnisation pour les tâches supplémentaires telles que la collaboration à des projets
- une indemnisation pour la participation à des formations continues

Le montant total de l'indemnisation (y compris les cotisations légales à l'assurance sociale) des membres du conseil de fondation et des membres externes des comités s'élève à CHF 491'239.20 pour l'année 2022 (-19,44 pour cent).

La SST Vita DL AG chargée de la direction est financée par un budget approuvé par le conseil de fondation, conformément au SLA actuel. Le conseil de fondation facture séparément les prestations supplémentaires effectives dans le cadre de la stratégie de fondation et des projets, sous réserve de la validation préalable du budget. Pour l'exercice sous revue, l'indemnisation totale effective représente CHF 4'240'000 (-11,3 pour cent).

5

Politique d'information

Toutes les parties
prenantes sont traitées
de la même manière.

Nous appliquons une politique d'information transparente et active. Le principe directeur de cette politique consiste à traiter toutes les parties prenantes de la même manière et à les informer simultanément. Nous renseignons régulièrement les entreprises affiliées, les assurés, les membres du conseil de fondation, les experts, les autorités et le public intéressé de la situation de la fondation et de l'évolution de ses affaires.

Parmi les outils de communication utilisés, le site Internet vita.ch offre un libre accès à toutes les informations essentielles. Celles-ci incluent les rapports de gestion, fiches d'information, brochures et informations générales sur la fondation et son offre. Les communiqués et informations sont publiés en allemand, en français, en italien et en anglais. À cela s'ajoutent des articles, entretiens et autres publications via des canaux multi-marchés et spécifiques au secteur. De plus, nous organisons régulièrement des manifestations consacrées à la formation continue. Ces formations sont proposées dans des formats en ligne et hors ligne.

Autres rapports de la Fondation collective Vita

- **Rapport de gestion 2022**
- **Rapport sur la durabilité 2022**

Fondation collective Vita

Hagenholzstrasse 60 | 8050 Zurich
vita.ch



En 2023, la Fondation collective Vita fêtera son 20e anniversaire.
En savoir plus: vita.ch/20ans